

## EDITORIAL

### ➔ LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

L'eau potable est une préoccupation tellement importante et primordiale pour notre santé que nous y consacrons un deuxième numéro.

Il s'agit pour nous de vous sensibiliser à ce sujet. C'est important car chaque citoyen doit pouvoir et doit s'informer afin de soutenir ou de pousser le maire de sa commune ou le président du syndicat des eaux à gérer au mieux la fourniture d'une eau potable de qualité et l'épuration maximale des eaux usées.

Avons-nous conscience du service rendu ?

**Ce n'est pas évident et pourtant ! Imaginez un instant quel enfer ce serait si vous étiez privé d'alimentation en eau pendant 15 jours...je vous laisse le temps d'imaginer ce cauchemar qui est loin de ne concerner que la boisson !**



Pour vous faciliter la prise de conscience, nous vous demandons de vous saisir de votre facture d'eau et de l'analyser.

Ensuite, il serait intéressant que vous vérifiiez la qualité de l'eau à l'aide de l'analyse transmise une fois par an avec la facture.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents, vous pouvez vous les procurer en Mairie. Je suis sûr que vous y découvrirez des renseignements intéressants.

Il ne faut pas oublier que les eaux usées que vous avez salies se retrouvent pour l'essentiel dans le cours d'eau qui traverse les agglomérations situées en aval. Comment sont-elles purifiées ?

Ce sera l'objet du bulletin n°5.

En cas de d'interrogations, n'hésitez pas à consulter les représentants du CTCR au comité et à l'agence de l'eau du Bassin Rhin-Meuse.

Robert MULLER  
Président de la commission Eau du CTCR

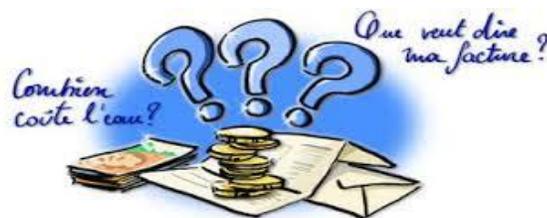
### Le groupe de travail sur l'eau s'étoffe enfin

Après Pierre CAYE de l'association familiale de Saint-avold, c'est Rosalie MANGIN de l'association CRESUS qui vient de rejoindre le groupe de travail. Il reste encore de la place et nous attendons avec espoir de nouveaux arrivants.

Merci d'avance.

## MA FACTURE D'EAU

### ➔ JE PRENDS CONNAISSANCE DE MA FACTURE D'EAU



#### Facture semestrielle

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 Réf Client : 046221-02-00 / N°Facture : 0522192-4-1202-01

DETAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>59,40</b>	<b>62,66</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Lyonnaise des Eaux France			12,87		5,5
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Lyonnaise des Eaux France	36 m <sup>3</sup>	0,9383	33,78		5,5
Part communale	36 m <sup>3</sup>	0,2542	9,15		5,5
Part agence de l'eau préservation ressource	36 m <sup>3</sup>	0,10	3,60		5,5
<b>COLLECTE DES EAUX USEES</b>			<b>46,23</b>	<b>49,47</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Lyonnaise des Eaux France			5,35		7,0
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Lyonnaise des Eaux France	36 m <sup>3</sup>	0,6898	24,83		7,0
Part communale	36 m <sup>3</sup>	0,4458	16,05		7,0
<b>TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>25,59</b>	<b>27,38</b>	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Lyonnaise des Eaux France	36 m <sup>3</sup>	0,7078	25,48		7,0
Part syndicale	36 m <sup>3</sup>	0,0030	0,11		7,0
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>22,53</b>	<b>23,92</b>	
<b>AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE</b>					
Red. pour pollution de l'eau	36 m <sup>3</sup>	0,3520	12,67		5,5
Red. modernisation des réseaux de collecte	36 m <sup>3</sup>	0,2740	9,86		7,0
<b>TOTAL HT</b>			<b>153,75</b>		
<b>MONTANT TVA (à 7,00 %)</b>			<b>5,71</b>		
<b>MONTANT TVA (à 5,50 %)</b>			<b>3,97</b>		
<b>TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits</b>				<b>163,43</b>	
<b>NET A PRELEVER</b>				<b>163,43 €</b>	

### L'eau : un poste de dépenses important dans le budget des consommateurs

La facture se compose de trois rubriques :

- distribution de l'eau : abonnement, consommation, location et entretien des compteurs, redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.  
Il faut savoir que l'abonnement est un forfait. Ainsi, un prix élevé désavantage l'utilisateur normal par rapport aux gros consommateurs. Ce forfait permet cependant à une maison ou un appartement inoccupé de participer aux dépenses de maintenance et d'amélioration du service.
- collecte et traitement des eaux usées
- organismes publics : redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau.

### ➔ Qui fixe le prix de l'eau ?

C'est la commune qui fixe le prix de l'eau par délibération du conseil municipal. Il en est ainsi même dans le cas où elle a délégué la gestion de ce service à une entreprise privée. Dans ce cas, son rôle peut varier. Parfois, il se limite à valider ou invalider les tarifs proposés par l'entreprise. Parfois, la commune est plus active et établit fréquemment des avenants au contrat passé avec son délégataire.

### ➔ De quoi se compose le prix de l'eau ?

On ne devrait pas parler du "prix de l'eau", mais du "coût du service de l'eau".

Ce service est double :

- il consiste, d'une part, à distribuer l'eau potable après l'avoir collectée et traitée,
- et, d'autre part, à traiter les eaux usées.



### ➔ Pourquoi l'eau est-elle de plus en plus chère ?

Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par celle du coût de l'assainissement, en raison des lourds investissements engagés ces dernières années pour la réalisation de stations d'épuration. Le renouvellement du réseau d'eau potable explique également cette hausse des prix. La TVA sur la part assainissement a subi deux hausses en passant de 5,5 % à 7 % le 1er janvier 2012 puis à 10 % le 1er janvier 2013. Cette augmentation pèse également sur la facture des consommateurs. La TVA sur la partie eau potable reste à 5,5 %.

### ➔ Pourquoi des différences de prix d'une commune à l'autre ?

Les différences de prix sont parfois énormes : de 1,50 €/m<sup>3</sup> pour la moins chère à 5,26 €/m<sup>3</sup> pour la plus chère. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences de prix :

- la disponibilité et l'origine de la ressource en eau, ainsi que son traitement pour en assurer la potabilité : une commune qui a la chance de disposer d'une eau naturellement propre dépensera moins en traitement que celle qui devra la puiser dans une rivière polluée ;
- la configuration du réseau (accès à la ressource, densité de la population desservie, qualité de la ressource brute...etc) aura également un effet sur le coût de l'eau, tout comme les investissements réalisés pour la mise aux normes des stations d'épuration ;
- le mode de gestion de l'eau a également une influence sur le prix, et on constate que les factures restent moins chères là où la distribution de l'eau est assurée directement par la commune.



Un prix de l'eau élevé doit se justifier par des difficultés particulières ou un entretien sérieux des réseaux de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées.

## COMMENT EVALUER SA CONSOMMATION

En moyenne, un Français consomme 150 litres d'eau par jour pour l'ensemble de ses activités domestiques (boisson, cuisine, hygiène, nettoyage), et un foyer de quatre personnes consomme, en moyenne, 120 m<sup>3</sup> (soit 120 000 litres) d'eau par an. Il s'agit là de moyennes, mais elles peuvent servir de repères en cas de doute sur les consommations enregistrées au compteur.

L'agence de l'eau a notamment pour missions de contribuer à :

- ✚ améliorer la gestion de l'eau
- ✚ lutter contre sa pollution
- ✚ protéger les milieux aquatiques

- ➔ Répartition de la redevance perçue par l'agence de l'eau entre les différentes catégories d'usagers : des taux en baisse sur la facture d'eau

Grâce à l'insistance des représentants CTCR au Comité et à l'agence du Bassin Rhin Meuse, il a été décidé d'opérer un **rééquilibrage entre les différents usagers pour diminuer en particulier la contribution des ménages** et mieux prendre en compte le principe « pollueur-payeur ».

Ce n'est qu'une étape et des progrès restent à faire.



### Les usagers domestiques paient la plus grande partie de cette redevance

L'action de l'agence de l'eau est en partie financée par les redevances perçues sur les usagers, dont elle fixe le taux au mètre cube d'eau prélevée.

Si le prix payé par l'utilisateur est supérieur au taux fixé par l'agence, c'est qu'il paye aussi l'eau qui est perdue, d'où la nécessité d'une bonne étanchéité du réseau.

Chaque commune ou syndicat de distribution d'eau avoir calculé le taux de rendement du réseau de la commune et peut vous le communiquer.

## LA QUALITE DE L'EAU

Dans le cadre de ses missions, l'ARS réalise périodiquement des synthèses sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Cette fiche est obligatoirement jointe à la facture d'eau.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles.

Les prestations de prélèvements et d'analyses sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, des restrictions des usages de l'eau peuvent être prononcées.

### A SAVOIR

#### INDICE DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU



Bonne

Mauvaise

Une eau dite "entartrante" (TH>30°F) peut entraîner des dépôts de calcaire, notamment sur les appareils électro-ménagers.

En cas d'installation d'un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

> Une eau dite "agressive" est susceptible de provoquer des phénomènes de corrosion et de dissolution des éléments métalliques présents dans le réseau (plomb, cuivre, nickel...).

Dans ce cas, il est conseillé de laisser s'écouler l'eau quand elle a séjourné dans les canalisations avant de la consommer.

Les collectivités sont engagées dans une démarche de suppression des branchements en plomb. Le remplacement des réseaux intérieurs en plomb est de la responsabilité des propriétaires.

> Demandez l'avis de votre médecin ou de votre dentiste pour ajuster les apports en fluor pour les enfants de moins de 12 ans.

> Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson et la préparation des aliments.

> L'alimentation en eau via une ressource privée et/ou l'utilisation d'eau de pluie sont soumises à des réglementations particulières.

Ces ressources doivent être physiquement séparées du réseau public pour éviter les pollutions liées au phénomène de retour d'eau.

Renseignez vous auprès de votre mairie ou de l'agence régionale de santé.

**N'hésitez pas à consulter le maître d'ouvrage ou l'exploitant de votre réseau pour toute demande relative à la qualité de l'eau**

Réseau : COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

Exploitant : COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

Nombre de captages d'eau : 1

Protection des captages 100%

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource superficielle.

Traitement de l'eau utilisé : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, une désinfection (Chlore et ozone) ainsi qu'un affinage par ultrafiltration.

Nombre d'analyses 2014 : 749

**BACTERIOLOGIE** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. Les analyses ont révélé 100% de résultats conformes aux limites de qualité.



Eau de bonne qualité bactériologique.

#### PHYSICOCHIMIE :

**Nitrates** : élément provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de 4,14 mg/L avec un résultat maximum à 10,3 mg/L.

L'eau distribuée est conforme pour le paramètre nitrates.

**Pesticides** : éléments provenant principalement de l'infiltration d'herbicides et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.

L'eau distribuée est restée conforme pour l'ensemble des pesticides analysés.

**Dureté** : correspond à la teneur en calcium et magnésium. La valeur moyenne annuelle du TH a été de 14,63° F.

**Aggressivité** : L'eau distribuée est à l'équilibre. Elle n'est donc ni entartrante, ni agressive.

**Fluorures** : Oligo-élément d'origine naturelle. La concentration moyenne annuelle en fluor a été de 0,06 mg/l, pour une limite de qualité de 1.5 mg/l.

L'eau distribuée est conforme pour le paramètre fluorures.

#### AUTRES PARAMETRES :

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

## ➔ JE PRENDS CONNAISSANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

### Une revendication primordiale : tous les consommateurs ont droit à cette information !

Le consommateur peut obtenir des informations sur la qualité de l'eau dans sa ville par le biais :

→ de sa facture d'eau :

- Si le consommateur habite un immeuble en copropriété, il doit s'adresser à son syndic de copropriété qui est destinataire de la facture et donc de ces informations.
- Si le consommateur habite en HLM, il faut se rapprocher du bailleur social.

→ de la mairie qui doit afficher des données relatives à la qualité de l'eau distribuée ou seulement la synthèse commentée. De plus, chaque année, les mairies (si elles comportent plus de 3.500 habitants) établissent un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est accompagné d'une note de synthèse annuelle de l'agence régionale de santé (ARS).

→ d'internet. Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau sont accessibles pour chaque commune sur le site internet du ministère de la santé.



### Un combat à mener : plus aucune canalisation en plomb ne devrait exister

Le saturnisme est une maladie insidieuse due à la présence de plomb dans le cerveau.

Le plomb peut provenir de vieilles peintures ou, et c'est ce qui vous intéresse, il peut être dissout dans l'eau potable distribuée dans les régions granitiques qui est transportée par des conduites publiques ou privées en plomb. Les jeunes enfants et les fœtus en absorbent 50% et les adultes 10%.

L'agence de l'eau a longtemps subventionné les travaux concernant le remplacement de ces conduites du domaine public. Elle avait cessé mais sous la pression du groupe de travail santé, elle a accepté d'étudier les appels à nouveaux projets relatifs à des travaux de changement de canalisations. Cela ne saurait durer d'où l'urgence à ouvrir les travaux pour améliorer la santé des usagers concernés.

#### NOUS CONTACTER

CTRC Lorraine - Commission Eau  
58bis, rue Raymond Poincaré  
54000 NANCY

03 83 28 02 68  
ctrc.lorraine@laposte.net

